

Nomination du garde champêtre

Le Maire de la Commune de Trilbardou Avertit  
De l'arrêté du Préfet du Département de Seine et  
Marne du 17 Janvier 1866, Sur l'établissement  
d'un garde champêtre dans chaque commune

Le Maire de Trilbardou, nomme Le Sieur A. L. J. Charles  
actuellement garde particulier dans la dite commune  
et est convenu avec lui de la somme de cinq cent francs  
pour l'année, à commencer du premier Mars, présent  
mois, laquelle somme lui sera payée par les contributions  
des cultivateurs, et ceux d'indigènes par les contributions  
Le Surplus lui sera payé par le produit des amendes  
et sur les revenus des biens communaux de la dite  
commune

Laquelle nomination sera conformément à l'article  
trois dudit arrêté, soumise à l'approbation du  
Conseil Municipal assemblé extraordinairement  
à cet effet, à Trilbardou ce Mercredi huit cent Six

Dans

Le Dimanche Six Mars huit cent Six  
Sur la convocation du Maire Le conseil Municipal  
assemblé extraordinairement, pour conformément  
à l'article trois, de l'arrêté du Préfet du 17 Janvier 1866.  
Pour approuver ou refuser la nomination d'un  
garde champêtre faite par le Maire

Le conseil assemblé au nombre de dix membres  
approuve la nomination du Maire en la personne  
du Sieur A. L. J. Charles qui nous déclarer  
bien connaître, et au clause consistant sur enoncé  
fait et approuvé par nous Surinque, et au Signé

Mairie de Trilbardou

Nomination Du garde champêtre

Le Maire de la Commune de trilbardou Inverte  
de Larnette Du Prefet Du De Partement de Somme et  
Norme Du 17 Janvier 1806, Sur L'etablissement  
Dun garde champêtre dans chaque commune

Le Maire de trilbardou, nomme Le Sieur a'lozj charles  
actuellement garde sentinelle dans la dite commune  
et est convenu avec lui a la somme de cinq cent francs  
pour l'année, à commencer Du premier Mars, présent  
mois, la quelle somme lui sera payé par les contributions  
des cultivateurs, et deux d'indultans par les contributions  
Le Surintendant payé par le produit des amendes  
et sur les revenus des biens communaux de la dite  
commune

La quelle nomination sera conformement à l'article  
trois de cette arrête, soumis à l'approbation Du  
Conseil Municipal assemblé Extraordinairement  
à cet effet, à trilbardou ce Jour Mars mil huit cent dix

Dans

Le Dimanche Sieis Mars mil huit cent dix  
Sur la convocation Du Maire, Le conseil Municipal  
assemblé Extraordinairement, Pour conformement  
à l'article trois, de l'arrête Du Prefet Du 17 Janvier 1806.  
Pour approuver ou refuser la nomination Dun  
garde champêtre faite par le Maire

Le conseil assemblé au nombre de dix membres  
approuve la nomination Du Maire en la personne  
Du Sieur a'lozj charles que nous declaron  
bien connus, et au leurs conditions Sur enoncé  
fait et approuvé par nous Soussigné, et au Signe

Mairie de Trilbardou

Le Lan mil huit cent huit Le 27 Septembre  
1798  
De Livre au Bassin Port au Sieur, Charles -  
Joseph Blujette, Profession de Gardien Moulin  
age de 28 ans

Procès verbal de

Déclaration

L'an mil huit cent huit, Le Samedi huit  
de Ceembre dit heurs du matin, S'est présentée  
de vant nous Maire de la commune, Le Sieur  
françois Basacle Beauv Baugrie de cette  
Commune, Le quelle nous a déclaré que  
sur les huit heurs, il avoit découvert  
un cadavre noyé qui croit estre un  
homme

peu de temps transporté à l'instant accompagné  
du Sieur Pierre Bertrant Maître Encheruque  
sur les lieux ou étoit de jete le cadavre  
sur le bords de la riviere de marais pres  
Le Bays, après avoir examiné le cadavre  
Le Sieur Bertrant a déclaré qu'il étoit  
impossible de pouvoir reconnaître aucun  
individu qui puisse donner des connoissances  
sur l'individu, attendu de l'état de  
consommation ou il étoit réduit, il pouvoit  
estre de l'age de vingt a trente ans, La taille  
pouvoit estre d'un mètr. six cent dix huit  
millimètres, S'est cheveux pouvoit estre  
brun et a la tête  
fait a trilbardon L'ours et en que l'année

Mairie de Trilbardou

- N<sup>o</sup> 2 Le six mit huit cent huit Le trente decembre  
De l'ire un passe port au Sieur Nicolas Laurent  
Rouvette domicilié dans cette commune,  
sous le numerot deux
- N<sup>o</sup> 3 Le six mit huit cent neuf Le dix sept juiu  
Delivré un passe port au Sieur Etienne Emiers  
terrassiers domicilié en cette Commune Le dit  
passe port sous le numerot trois
- N<sup>o</sup> 4 De l'ire un passe port au Sieur Auguste Philype  
Fouclat Le sept May 1810
- N<sup>o</sup> 5 De l'ire un passe port au Sieur Versmeil habitant  
Sulpyrie Le dix sept May 1810
- N<sup>o</sup> 6 De l'ire un passe port au Sieur Nicolas  
Augustin Puthiers le dit juinte 1810
- N<sup>o</sup> 7 De l'ire un passe port au Sieur Zacharie  
Francois Le moins Le 1<sup>er</sup> novembre 1810
- N<sup>o</sup> 8 Delivré un passe port au Sieur  
Alexis Ferdinand Luit Le 9 novembre 1810
- N<sup>o</sup> 9 Le decembre de l'ire un passe port au Sieur  
Alexis Corneille Le decembre - - - 1810

Le six mit huit cent dix Le deux novembre, Sont presente  
pardevant nous, Nicolas Paul Adam, Maire de la Commune  
de Trilbardou, arrondissement de Neuf, Le Parlement de  
Fines et Marne;

Le Sieur Jacques Philippe Barbeau cultivateur et  
Cabaretier en cette commune, laquelle nous a porté plainte  
contre le Sieur Poulain percepteur de cette commune  
Queque lui Sieur Barbeau ayent envoié par sa fille  
au Sieur Poulain a Cabureau une somme de  
trente franc de cinq piec de six livres et vingt sols  
en juiu de cent sols pour la point des trente franc  
Le Sieur Poulain aullen de trente franc par Margi  
que la somme de vingt sept franc cinquante centimes  
sur le Boudrot du Sieur Barbeau

Le Sieur Barbeau nous ayant requis de lui donner  
acte pour lui servir et valoir, envers qui il a droit  
contre le Sieur Poulain, nous lui avons de l'ire le  
presente le jours et auquedessus, et a signé  
avec nous

Barbeau

*(Signature)*

numéro  
Jan 1811

- 1<sup>er</sup> Le 29 janvier mil huit cent onze Delivré un  
Passport au Sieur De Moulin domicilié dans cette  
Commune Sur la représentation de son ancien,  
sous le numéro premier de ladite année
- 2<sup>e</sup> Le 20 mars Delivré un passeport au Sieur  
Vernier fermier au village de la Courbe  
de Loup
- 3<sup>e</sup> Le 2 Septembre 1811 Delivré un passeport  
au Sieur Jean Pierre Delin curé chez  
le Sieur Marin Tacheron au carrefour  
de Loup
- 4<sup>e</sup> Le 29 octobre 1811 Delivré un passeport  
au Sieur Creus Elion François Barqui  
Le numéro 3 est barbare Sur passeport étant  
Delivré le 27 mars 1811  
Le n<sup>o</sup> 5 est Jean Michel Mouton
- 5<sup>e</sup> Le 20 novembre Delivré un passeport  
au Sieur Dint Ferdinand
- 6<sup>e</sup> Le 30 novembre Delivré un passeport  
au Sieur Colignon
- 7<sup>e</sup> Le 27 décembre 1811  
Delivré un passeport au Sieur Delafolle
- 8<sup>e</sup> Le 21 avril 1812 Delivré un passeport  
au Sieur de Moutin - domicilié à Trilbardou
- 9<sup>e</sup> Le 20 décembre 1812 Delivré un passeport  
à M<sup>l</sup> de Faricq domicilié à cette commune

- 10<sup>e</sup> Le 20 mars 1813 Delivré un passeport au Sieur  
Athanas Augustin Pachot Sur la représentation des  
Sieur Augustin Massin, et Jean Pierre Hurrit sous  
le numéro 12
- 11<sup>e</sup> Le 21 mai 1813 Delivré un Pass Port au Sieur  
Jacques Philippe Barbeaut Sur la remise d'un ancien  
Passport, sous le n<sup>o</sup> 13
- 12<sup>e</sup> Le 15 mai 1813 Delivré un passeport au Sieur  
Simon Boyer, Sur la remise d'un ancien  
passeport, delivré à l'étranger le 12 mars 1810
- 13<sup>e</sup> Le huit septembre 1813 Delivré un passeport au Sieur  
Jean Paul Ribou Sur la remise d'un ancien passeport  
Delivré à Trilbardou
- 14<sup>e</sup> Le 29 fév 1814 Delivré un passeport au Sieur Mouton  
Etienne Marchand colporteur domicilié à cette  
Commune âgé de 38 ans, Sur le dépôt d'un ancien  
passeport delivré à l'étranger le 7 juin 1808
- 15<sup>e</sup> Le 13 juin 1815 Delivré un passeport au Sieur  
Bodichon Pierre Denis fermier Sur la représentation  
de Philippe Foullot, et de Jean Pierre Hurrit  
pour aller à Loches Département d'Indre et Loire
- 16<sup>e</sup> Le 28 février 1815 Delivré un passeport au Sieur Rodolphe  
Paschal Sur le dépôt d'un ancien passeport qui lui a été  
delivré le 20 octobre 1814 par le Maire de  
La Rochelle de Poitou, sous le n<sup>o</sup> 12

- N<sup>o</sup>  
19 Le 20 mai 1815 Delivré un passport au Sieur  
François natif de Veron Le ougij, domestique  
de Moscou, domicilié a trilbardou pour aller a jaris
- N<sup>o</sup> 20 Le 9 juin 1815 Delivré un pass port au Sieur feuillet  
Pierre Cozmine natif de trilbardou, professeur  
de journalier
- 21 Le 3 juin 1815 Delivré un passport au Sieur  
Denis antoine Sur la tutation des Sieur  
jean Scourgeon et Jaquinet fil.
- 22 Le 20 juin 1815 delivré un passport au Sieur  
francois danton, Sur le d'ajot d'un ancien qui  
lui a été delivré le 20 octob 1807, a la main  
de la fete de koukousis
- 23 Le 20 novembre delivré un pass port au Sieur  
jean Baptiste de moulin, Sur un ancien qui lui avoit  
été delivré par nous le 10 avril par nous avoir
- 24 Le 21 avril 1816 delivré un passport au Sieur julien  
proyert nantius Sur la tutation de sa femme
- 25 Le 30 avril delivré un passport au Sieur  
Diamis francois Militaire Seul nous retraité  
domicilié a trilbardou
- 26 Le 14 mai delivré un passport au Sieur  
Mora Etienne marchand foiraïn domicilié  
a trilbardou
- 27 Le 21 mai 1816 Delivré un passport au Sieur  
Bocquet Denis cultivateur a trilbardou
- 28 Le 3 juin 7<sup>e</sup> delivré un pass port au Sieur  
Bonenfant pierre antoine natif de trilbardou
- + 28 bis Le 21 mai delivré un passport au Sieur Louis jayjin  
paysan
- 29 Le 9 juin 1816 delivré un passport au Sieur Nicolas  
Louis Leonard, terrassier domicilié en cette Commune  
Sur la remise de son ancien passport
- 30 Le 11 juin delivré un passport au Sieur Le Monzacharie  
domicilié en cette Commune Sur la tutation des Sieur  
Bijet jean Baptiste et pierre Nicolas parant
- 31 Le 15 juin delivré un pass port pour Meissem
- 32 Le 17 juillet delivré un passport pour aïeux parant  
Sur la remise de son ancien passport
- 33 Le 30 decembre 1817 Delivré un passport au Sieur Nantius  
julien proyert pour aller a jaris
- 34 Le 27 avril 1818 delivré un Passport au Sieur  
L. Dime francois ; acharie, Sur la tutation des  
Sieur jean Baptiste Bijet, et Nicolas Parant  
tous deux domiciliés a trilbardou
- 35 Le 14 mai 1818 delivré un pass port au Sieur adam  
Paul proyert Sur la remise de son ancien
- 36 Le 14 mai 1818 delivré un pass port au Sieur Jean d'arès Baudouin  
Sur la tutation des Sieur francois creux, et Charles  
Alexis Marthelot tous deux domiciliés a trilbardou
- 37 Le 24 mai 1818 Delivré un passport au Sieur  
Denis Bocquet Sur la remise d'un ancien  
passport, delivré a jaris le 25 avril 1817
- 38 Le 22 juin 1818 Delivré un passport au Sieur Bonhomme  
jean pierre Sur la tutation des Sieur
- 39 Le 4 janvier 1819 delivré un passport au Sieur Mora  
Etienne Sur la representation d'un ancien passport

10

Le vingt huit mars 1822 delivre un passeport au Sieur  
 etetape pierre Marchais, age de 26 ans pour aller a  
 Saint Nazaire Departement des Deux Seines, L'ancien  
 de naissance

11

Le neuf juillet 1822 delivre un passeport au Sieur  
 etienne Marie, Marchand ancien colporteur, pour aller  
 a grossigniz departement de la haute saone son  
 jour de naissance

12

Le 18 aout 1822 delivre un passe port au Sieur  
 Laurent Louis Brunyent, et Marie Elisabeth Lerij  
 Sapeur, pour aller a Montmartre departement de la  
 Seine Sur la testation des Sieur Joseph Mathieu  
 Champy, et Pierre Louis de Sobieski, tous demicite  
 dans cett Commune,

13

Le 26 Septembre delivre un passeport au Sieur  
 andrej françois, Sur la testation des Sieur creaux  
 françois, et Desaubaux pierre Louis, pour aller  
 a Montmartre departement de la Seine

14

Le trent Septembr delivre un passeport au Sieur  
 pillien Joseph de regard, Sur la testation de  
 Sieur Desobaux pierre Louis, et delivre pierre  
 pour aller a Chatillon departement de Seine  
 et oise

15

Le trent Septembr delivre un passeport au Sieur  
 copreaux de vice, Sur la testation des Sieur Desobaux  
 pierre Louis, et delivre pierre, pour aller  
 a Chatillon departement de Seine et oise

16

Le vingt Sept octobres 1822 delivre un passe port  
 au Sieur Jaquins Jean Baptiste Sur la testation  
 des Sieur Grouard Jean Joseph, et Barant  
 Jean ambroise tous deux demicite dans cett  
 Commune, pour aller a paris

17

Le cinq octobres 1822 delivre un passe port  
 au Sieur Delaill Jacques, fit. de la Salle  
 Louis pour aller a paris

18

Le 30 novembre 1822 delivre un passeport  
 au Sieur Courtois, Nicolas L'epais Elou  
 demicite dans cett Commune

19

Le huit mars mil huit cent vingt quatre delivre  
 un passe port au Sieur Vermeille Jean Thomas  
 age de 17 ans profession de menuisier allant  
 a paris

20

Le 13 mars 1821 delivre un passeport au Sieur Jaquins  
 Jean Baptiste pour aller a paris

21

Le 20 mars 1821 delivre un passe port au Sieur  
 Virechamps Joseph françois, Natif de Bellevue  
 pour aller a paris

22

Le 22 mars 1821 delivre un passeport au Sieur  
 Seguin pierre Jules, natif de Trilbarrou allant  
 a paris

23

Le 30 Septembr 1821 delivre un passe port  
 au Sieur Papillon Jean Pierre Nete  
 pour aller a Paris

24

Le 4 aout 1826 delivre un passeport au Sieur  
 Massat françois pour aller a Bruges et de  
 l'aller port d'entre port au N° 60

54 Le 25 avril 1825 Delivré un passeport au Sieur Smithland  
Louis Steum pour aller à Paris

55 Le 25 mai 1825 Delivré un pass. Port au Sieur Bonthuysen  
Piedon Michel, Chemisier, pour aller à Paris

56 Le 25 août 1825 Delivré un passeport au  
Sieur Jacques Jean Baptiste pour aller à  
Paris

57 Le 21 août 1825 Delivré un passeport à M<sup>r</sup> Mathieu  
Jean, pour aller à Bordeaux, Département de la Gironde

58 Le 5 septembre 1825 Delivré un passeport au Sieur  
Bionni, Augustin porteur, pour aller à Paris

59 Le premier février 1826 Delivré un passeport au Sieur  
Koulin Pierre pour aller à Paris

60 Le trois août 1826 Delivré un passeport au Sieur  
de la Hay Jean Thomas pour aller à Paris

61 Le 4 avril 1826 Delivré un passeport au Sieur François  
Manat pour aller à Bruges sept de l'Allier

62 Le 21 octobre 1826 Delivré un passeport au Sieur  
Michel, Adolphe Propriétaire, Tailleur d'habit  
âgé de 19 ans

63 Le 28 novembre 1826 Delivré un passeport au Sieur  
Lefevre Joseph garde meuble âgé de 38 ans

64 Le 28 décembre 1826 Delivré un Certificat pour  
servir de passeport au nommé Zousschet Nommé  
meunier au Sieur de l'Alle à Notre-Dame de Nièvre

65 Le 2 Janvier 1827 Delivré un passeport au Sieur  
Desfarduit Jacques de Chemin croiseur de Pagny s'p<sup>l</sup>  
de main de la hôte âgé de 30 ans all. aut. d'au. pour Paris  
pour satisfaire à la conscription

Charon

Le 21 novembre 1826 fait un arrêt de M<sup>r</sup> Le  
Préfet de Nièvre de l'arrêté du 10 de même date  
par lequel il fut ordonné que le Sieur de la Hay  
Jean Thomas pour le Sieur de la Hay Jean Thomas  
châmpêtre de cette commune  
Le 8 décembre le Sieur de la Hay Jean Thomas  
châmpêtre de cette commune  
Le 9 décembre le Sieur de la Hay Jean Thomas  
châmpêtre de cette commune  
Le 10 décembre le Sieur de la Hay Jean Thomas  
châmpêtre de cette commune  
Le 11 décembre le Sieur de la Hay Jean Thomas  
châmpêtre de cette commune  
Le 12 décembre le Sieur de la Hay Jean Thomas  
châmpêtre de cette commune  
Le 13 décembre le Sieur de la Hay Jean Thomas  
châmpêtre de cette commune  
Le 14 décembre le Sieur de la Hay Jean Thomas  
châmpêtre de cette commune  
Le 15 décembre le Sieur de la Hay Jean Thomas  
châmpêtre de cette commune  
Le 16 décembre le Sieur de la Hay Jean Thomas  
châmpêtre de cette commune  
Le 17 décembre le Sieur de la Hay Jean Thomas  
châmpêtre de cette commune  
Le 18 décembre le Sieur de la Hay Jean Thomas  
châmpêtre de cette commune  
Le 19 décembre le Sieur de la Hay Jean Thomas  
châmpêtre de cette commune  
Le 20 décembre le Sieur de la Hay Jean Thomas  
châmpêtre de cette commune  
Le 21 décembre le Sieur de la Hay Jean Thomas  
châmpêtre de cette commune  
Le 22 décembre le Sieur de la Hay Jean Thomas  
châmpêtre de cette commune  
Le 23 décembre le Sieur de la Hay Jean Thomas  
châmpêtre de cette commune  
Le 24 décembre le Sieur de la Hay Jean Thomas  
châmpêtre de cette commune  
Le 25 décembre le Sieur de la Hay Jean Thomas  
châmpêtre de cette commune  
Le 26 décembre le Sieur de la Hay Jean Thomas  
châmpêtre de cette commune  
Le 27 décembre le Sieur de la Hay Jean Thomas  
châmpêtre de cette commune  
Le 28 décembre le Sieur de la Hay Jean Thomas  
châmpêtre de cette commune  
Le 29 décembre le Sieur de la Hay Jean Thomas  
châmpêtre de cette commune  
Le 30 décembre le Sieur de la Hay Jean Thomas  
châmpêtre de cette commune  
Le 31 décembre le Sieur de la Hay Jean Thomas  
châmpêtre de cette commune

Ensemble de vignette  
de main  
Cholin  
Cholin  
Fils

Le 21 novembre 1826 fait un arrêt de M<sup>r</sup> Le  
Préfet de Nièvre de l'arrêté du 10 de même date  
par lequel il fut ordonné que le Sieur de la Hay  
Jean Thomas pour le Sieur de la Hay Jean Thomas  
châmpêtre de cette commune  
Le 8 décembre le Sieur de la Hay Jean Thomas  
châmpêtre de cette commune  
Le 9 décembre le Sieur de la Hay Jean Thomas  
châmpêtre de cette commune  
Le 10 décembre le Sieur de la Hay Jean Thomas  
châmpêtre de cette commune  
Le 11 décembre le Sieur de la Hay Jean Thomas  
châmpêtre de cette commune  
Le 12 décembre le Sieur de la Hay Jean Thomas  
châmpêtre de cette commune  
Le 13 décembre le Sieur de la Hay Jean Thomas  
châmpêtre de cette commune  
Le 14 décembre le Sieur de la Hay Jean Thomas  
châmpêtre de cette commune  
Le 15 décembre le Sieur de la Hay Jean Thomas  
châmpêtre de cette commune  
Le 16 décembre le Sieur de la Hay Jean Thomas  
châmpêtre de cette commune  
Le 17 décembre le Sieur de la Hay Jean Thomas  
châmpêtre de cette commune  
Le 18 décembre le Sieur de la Hay Jean Thomas  
châmpêtre de cette commune  
Le 19 décembre le Sieur de la Hay Jean Thomas  
châmpêtre de cette commune  
Le 20 décembre le Sieur de la Hay Jean Thomas  
châmpêtre de cette commune  
Le 21 décembre le Sieur de la Hay Jean Thomas  
châmpêtre de cette commune  
Le 22 décembre le Sieur de la Hay Jean Thomas  
châmpêtre de cette commune  
Le 23 décembre le Sieur de la Hay Jean Thomas  
châmpêtre de cette commune  
Le 24 décembre le Sieur de la Hay Jean Thomas  
châmpêtre de cette commune  
Le 25 décembre le Sieur de la Hay Jean Thomas  
châmpêtre de cette commune  
Le 26 décembre le Sieur de la Hay Jean Thomas  
châmpêtre de cette commune  
Le 27 décembre le Sieur de la Hay Jean Thomas  
châmpêtre de cette commune  
Le 28 décembre le Sieur de la Hay Jean Thomas  
châmpêtre de cette commune  
Le 29 décembre le Sieur de la Hay Jean Thomas  
châmpêtre de cette commune  
Le 30 décembre le Sieur de la Hay Jean Thomas  
châmpêtre de cette commune  
Le 31 décembre le Sieur de la Hay Jean Thomas  
châmpêtre de cette commune

Ensemble de vignette



Noms Maires de la Commune de Trilbardou  
 certifiées avoir été élus et depuis démissionnaires  
 ou la suite pour exercer les fonctions de Préfector  
 comme suit

- N°1 an P. Boudinque, ancien Robert, 5 Spius en détail  
 2 Scourgon, Athanase, Aubergiste  
 3 Courth, Nicolas, Maître Maçon  
 4 Sachot, Alexandre, Menuisier  
 5 Brélot, Hippolyte, M<sup>r</sup> Boucher  
 6 Bijot fils, J<sup>r</sup> Baptiste, M<sup>r</sup> de Commerce  
 7 Chobert, J<sup>r</sup> Hippolyte - Spius en détail  
 8 Créance, J<sup>r</sup> ou Taschal, M<sup>r</sup> de Commerce & Spius  
 9 Marmise, Charles François, Marchal Ferrant  
 10 Ruquet, Pierre, M<sup>r</sup> Ferrant  
 11 Gaillet, J<sup>r</sup> Pierre, Ferrurier  
 - 12. Lommier, Louis Pierre, Charrois  
 13 Lèquin, Germain, M<sup>r</sup> de Commerce & Boulanger  
 - 14 Desmoulins, Jean, Menuisier  
 15 Frousin, Michel, Tailleur d'habits  
 16 Dupré, Charles, Sabottier  
 17 Biarne, Ysidore, Sabottier  
 18 Bussière, Victor, fils - Cordonnier  
 - 19. Desmoulins, Léonard, fils, Menuisier  
 - 20. Le Coq, J<sup>r</sup> Pierre, M<sup>r</sup> Boucher  
 21. Verasseur, Louis François, M<sup>r</sup> de Commerce en détail  
 22. Vermille, Chastellain, Maquie  
 23. Maquignot, François, Cordonnier  
 24 Gauthier, Alphonse, Boulanger

Noms des Jurés de la Commune de Trilbardou  
 qui sont sujets à la vérification du Poids et Mesure

- de Coq, Pierre - Boucher Cabaretier  
 Chobert, Gilbert, J<sup>r</sup> B<sup>r</sup> - Spius Cabaretier  
 Boudinque, ancien Robert, Spius dit de Cabai Cabaretier  
 Sachot, Alexandre - Menuisier  
 Créance, Taschal François, Spius Cabaretier  
 Brélot, Hippolyte - Boucher  
 Bijot, fils, Jean B<sup>r</sup> - Menuisier  
 Scourgon, M<sup>r</sup> Athanase, Aubergiste  
 Lèquin, Germain - Cabaretier Boulanger  
 Verasseur, Louis François, Cabaretier  
 Maquignot, François, Cordonnier  
 Vermille, Louis, François, Menuisier  
 Marmise, Charles François, Marchal Ferrant  
 Ruquet, Pierre - Menuisier  
 Gaillet, J<sup>r</sup> Pierre - Menuisier

Le vingt deux mil huit cent vingt sept Il a été  
delivré un certificat de Vie à la nommée Marie Genevieve  
Dit pour toucher la route qu'elle a suivie M<sup>re</sup> la Comtesse  
Duport

Le 1<sup>er</sup> avril 1827 delivré un Certificat de Vie à la nommée  
19 ans  
acclaire Elisabeth Bonchet fille de feu Etienne de  
Bonchet et de Marie Louise Bonnel sa Veuve

Le 5 avril 1827 delivré un certificat de Vie au nomme  
Louis Auguste Guzman assujé âgé de cinq ans né  
en légitime mariage de Jean Joseph Guzman et de Genevieve  
Elisabeth Gentil

Le 1<sup>er</sup> mai 1827 delivré un certificat de Vie au nomme  
Jean Louis Auguste Guzman âgé de cinq ans né  
en légitime mariage de Jean Joseph Guzman et de Genevieve  
Elisabeth Gentil

L'an mil huit cent vingt sept le quatorze avril  
mil huit cent vingt sept, heure de nuit et demie du  
matin pas devant nous Jean Joseph de la Roche maire  
de la Commune de Billardou et demeurant, et  
présente le nomme Jean Pierre Vermille Bourgeois demeurant  
dans cette Commune le quel nous a déclaré qu'il est  
à l'heure il n'est de retour au Cadavre vu et habité de  
la femme et qu'il n'est de la disons sur la tête droite de  
la même en face de l'endroit de tulle ardon n'étant sur  
le chariot transporté sur la lince au camp qui du lieu  
Champet Joseph - garde champêtre de cette commune  
et le nomme Vermille nous aurions reconnu qu'il était  
à cadavre et est du sexe féminin - Veste d'un Camille  
et d'un jupon de siamoise bleu uni d'un autre jupon  
de molton rayé de blanc et de bleu - du sein de saie  
dans le jambon lui sur le chariot fait partie le  
garde champêtre pour être avec lui au lieu de pain  
du dit lieu de nuit aide d'un officier de santé pour  
reconnaître l'état du cadavre et tous autres faits  
de mort. le garde champêtre étant avec deux autres

Le jour de pain j'ai fait présent au chirurgien  
à maux pour qu'il se trouva demain avant huit heures  
du matin pour se faire voir de M. de Guy de pain et  
en notre présence j'ai le reconnaissance et la visite  
du Cadavre pour constater son genre de mort  
et ayant entendu dans le public dire qu'il y avait  
une femme qui avait disparu d'un endroit quinze  
jours du village de quinze j'ai de suite été à  
le main du dit lieu pour qu'il fit présent le par  
ce cette femme absente pour qu'elle n'ait  
transporté à tulle ardon pour voir s'il reconnaît  
cette femme pour être elle qu'elle reconnaît d'une  
longue de deux les environs  
J'ai en même temps établi le sieur Vermille  
de Champet pour assister à la reconnaissance du  
cadavre et du préteur qui procureur n'y a point  
et j'ai été le présent pour verbal et l'écrit  
avec le dit témoral de pain et au dit

Vermille  
Joseph  
Eugène Deliquiere  
maire

et ce jour d'heure quinze avril mil huit cent  
vingt sept heure de six du matin ce sont présents  
le nomme Jean Louis Duval Notaire demeurant  
à quinze, Charles Antoine Sauteray signeur  
de meurtre à marmit le quel sont avec un d'écrit  
qu'après avoir vu le cadavre dont est de ce  
question, Jean Louis Duval l'avait reconnu pour la  
femme et Charles Antoine Sauteray pour la belle  
sœur et qu'il était allé au lieu de meurtre de la faire  
enterrer et que je lui ai donné de supposer jusqu'à  
l'arrivée d'un officier de santé et dont il est content  
et se sont retirés après avoir signé avec nous  
le nomme au présent pour verbal et l'écrit  
le sieur Sauteray qui a dit au dit lieu

Delivré  
Vermille  
Eugène Deliquiere  
maire

76



Certificat en cette dite Commune ou elle est depuis  
 certain temps au la quelle nous a déclaré qu'il s'agit  
 d'un homme et de sept ans et ce de ce que son  
 Michel Bonhomme son oncle pour que elle est une jeune  
 sa d'habitation qu'elle s'estime être saine et s'habite et  
 la quelle nous avons redigé le présent procès verbal pour  
 servir & valoir ce qui de raison il a été fait et ne nous  
 figure a habitation de nous qui sera une de huit de  
 jour

*Enfance Désigné*

N° 67 Le 23 de mars fait de lui un rapport au J<sup>e</sup> J<sup>ur</sup>  
 Simon Boudet âgé de 30 ans pour la reconnaissance  
 de lui Simon Boudet son père et de Michel Jean Baptiste  
 trois habitants de cette commune

Le 4 avril 1828 déposé un certificat à la suite  
 adhérent de Boudet fille de feu Pierre Boudet pour  
 la représentation de sa mère

N° 68 Le 8 avril fait de lui un rapport au J<sup>e</sup> J<sup>ur</sup>  
 Charles Fremont âgé de 27 ans pour la reconnaissance de sa  
 George et de sa sœur et de sa sœur et de sa sœur et de sa sœur  
 de cette commune

Le 2 mai déposé un certificat de lui un homme  
 son oncle pour qu'il soit âgé de 7 ans et 3 mois fils de  
 Jean Joseph Gagnon et de Genevieve Elisabeth Gagnon

Le 2 mai déposé un certificat de lui un homme  
 d'ailleurs Elisabeth Bouché et sa sœur et un  
 trois fils de feu Pierre Bouché et de Marie  
 Louis Bouché

Le 6 mai 1828 de J<sup>e</sup> Boudet Bonhomme fut présenté  
 avec le sieur Michel Bonhomme qui est d'habitation  
 que le J<sup>e</sup> J<sup>ur</sup> et lui au J<sup>e</sup> J<sup>ur</sup> de ce que son oncle  
 nature de son père au J<sup>e</sup> J<sup>ur</sup> de ce que son oncle  
 de sa sœur et de sa sœur et de sa sœur et de sa sœur  
 au J<sup>e</sup> J<sup>ur</sup> de ce que son oncle et de sa sœur et de sa sœur

Le 7 Juin 1828 déposé un certificat de lui un homme  
 d'ailleurs Elisabeth Bouché et sa sœur et un  
 fils de feu Pierre Bouché et de Marie Louis Bouché

Le 7 Juin 1828 déposé un certificat de lui un homme  
 d'ailleurs Elisabeth Bouché et sa sœur et un  
 fils de feu Pierre Bouché et de Marie Louis Bouché

76

de D'ici au 11 Juin 1828 pour de deux du matin  
 et s'est présentée pour faire le Bar de l'habitation de ce  
 Bonhomme habitant de l'habitation de ce que son oncle  
 qu'elle est une jeune sa d'habitation qu'elle s'estime être saine et s'habite et  
 la quelle nous avons redigé le présent procès verbal pour  
 servir & valoir ce qui de raison il a été fait et ne nous  
 figure a habitation de nous qui sera une de huit de  
 jour

Le sieur Bonhomme présent du Bar au J<sup>e</sup> J<sup>ur</sup>  
 Bar pour le J<sup>e</sup> J<sup>ur</sup> de ce que son oncle et de sa sœur et de sa sœur  
 de ce que son oncle et de sa sœur et de sa sœur et de sa sœur  
 de ce que son oncle et de sa sœur et de sa sœur et de sa sœur  
 de ce que son oncle et de sa sœur et de sa sœur et de sa sœur  
 de ce que son oncle et de sa sœur et de sa sœur et de sa sœur

Le sieur Bonhomme présent du Bar au J<sup>e</sup> J<sup>ur</sup>  
 Bar pour le J<sup>e</sup> J<sup>ur</sup> de ce que son oncle et de sa sœur et de sa sœur  
 de ce que son oncle et de sa sœur et de sa sœur et de sa sœur  
 de ce que son oncle et de sa sœur et de sa sœur et de sa sœur  
 de ce que son oncle et de sa sœur et de sa sœur et de sa sœur

Le sieur Bonhomme présent du Bar au J<sup>e</sup> J<sup>ur</sup>  
 Bar pour le J<sup>e</sup> J<sup>ur</sup> de ce que son oncle et de sa sœur et de sa sœur  
 de ce que son oncle et de sa sœur et de sa sœur et de sa sœur  
 de ce que son oncle et de sa sœur et de sa sœur et de sa sœur  
 de ce que son oncle et de sa sœur et de sa sœur et de sa sœur

Le sieur Bonhomme présent du Bar au J<sup>e</sup> J<sup>ur</sup>  
 Bar pour le J<sup>e</sup> J<sup>ur</sup> de ce que son oncle et de sa sœur et de sa sœur  
 de ce que son oncle et de sa sœur et de sa sœur et de sa sœur  
 de ce que son oncle et de sa sœur et de sa sœur et de sa sœur  
 de ce que son oncle et de sa sœur et de sa sœur et de sa sœur

*Commissaire* *De l'habitation*

Le 12 J<sup>u</sup>illet fait de lui un certificat de lui un homme  
 d'ailleurs Elisabeth Bouché et sa sœur et un  
 fils de feu Pierre Bouché et de Marie Louis Bouché

Le 12 juillet 1828 j'ai écrit au Sr. J. B. de Saint-Amand  
 Conseiller de Commerce 1827 sur le testament de M. de Saint-Amand  
 et de M. de Saint-Amand signés de M. de Saint-Amand  
 testateur qui a signé au testament par son Sr. de Saint-Amand  
 en date du 1811 et qui en 1813, j'étais, en outre  
 au Sr. de Saint-Amand et de Saint-Amand en marine 1<sup>re</sup> compagnie  
 de Bataillon en garnison à Cherbourg

Le 20 juillet 1828 par devant nous Jean Joseph  
 de Saint-Amand de Saint-Amand mari de la Communauté de Saint-Amand  
 Canton de Cherbourg, j'ai présenté le mariage de M. de Saint-Amand  
 fondé par testament en cette Communauté le quel sera à établir  
 que depuis l'union trois ans et quatre mois. Il aurait  
 été établi par lui pour sa femme, soit au l'abbé de la Communauté  
 Auguste, en tant qu'il est de la Communauté de Saint-Amand, ép.  
 de Saint-Amand, quatre fois avec qu'il lui faisait approuver son  
 état de l'union et le faisait baptiser pour lui  
 que le jour de la mort de la femme le 20 août de l'année  
 1828, j'ai vu dire et sans aucun support, que le habit qu'il  
 avait sur son corps qu'il est de Saint-Amand, sans qu'il ne  
 lui arrive rien de quel en fait, quel que soit le Sr. de Saint-  
 Amand, sans la présente déclaration pour son Sr. de Saint-Amand  
 de l'union et qu'il a signé avec nous le jour et au qu'il est

*de Saint-Amand* (Signature de Saint-Amand)

Le 5 août de l'année en question de M. de Saint-Amand  
 de Saint-Amand de Saint-Amand, j'ai vu son Sr. de Saint-Amand  
 et de Marie de Saint-Amand, âgé de 2 ans 10 mois

de 10 jours de l'année en question de M. de Saint-Amand  
 Auguste de Saint-Amand, âgé de 7 ans 6 mois 6 jours  
 Joseph et de Saint-Amand de Saint-Amand, âgé de 6 ans 6 mois 6 jours

de 10 jours de l'année en question de M. de Saint-Amand  
 de Saint-Amand de Saint-Amand, j'ai vu son Sr. de Saint-Amand  
 et de Marie de Saint-Amand, âgé de 2 ans 10 mois

Je soussigné Sr. de Saint-Amand, Conseiller de Commerce pour la  
 Communauté de Saint-Amand au Canton de Cherbourg, j'ai vu  
 de M. de Saint-Amand de Saint-Amand, âgé de 7 ans 6 mois 6 jours  
 10 jours de l'année en question de M. de Saint-Amand  
 de Saint-Amand de Saint-Amand, j'ai vu son Sr. de Saint-Amand  
 et de Marie de Saint-Amand, âgé de 2 ans 10 mois

de Saint-Amand de Saint-Amand, j'ai vu son Sr. de Saint-Amand  
 et de Marie de Saint-Amand, âgé de 2 ans 10 mois  
 de Saint-Amand de Saint-Amand, j'ai vu son Sr. de Saint-Amand  
 et de Marie de Saint-Amand, âgé de 2 ans 10 mois  
 de Saint-Amand de Saint-Amand, j'ai vu son Sr. de Saint-Amand  
 et de Marie de Saint-Amand, âgé de 2 ans 10 mois

Signé par moi  
 de Saint-Amand

Je soussigné de Saint-Amand de Saint-Amand, j'ai vu son Sr. de Saint-Amand  
 et de Marie de Saint-Amand, âgé de 2 ans 10 mois  
 de Saint-Amand de Saint-Amand, j'ai vu son Sr. de Saint-Amand  
 et de Marie de Saint-Amand, âgé de 2 ans 10 mois  
 de Saint-Amand de Saint-Amand, j'ai vu son Sr. de Saint-Amand  
 et de Marie de Saint-Amand, âgé de 2 ans 10 mois

Signé par moi  
 de Saint-Amand



Le jour 2<sup>my</sup> vingt leing d'octobre 1828, <sup>présenté de</sup>  
 nous de maître pas devant vous Jean Joseph Buisson  
 delignemy nous de la commune de Brillan ou s'estoit  
 presenté Michel Abbaoui Bourgeois, en bourgeois  
 demourant au dit Brillan ou et Jean Gerard maître Marinier  
 demourant aux Carrières de Charbon près la voie ce Doyen  
 nous avoit dit que pendant le dit Doyen après avoir  
 etoit allé en sonchar des de deus du porteur du Brillan ou  
 au trait de Brillan ou au dessous du porteur du Brillan ou  
 sur la riviere de marine de qui mal intentionné mesoit  
 avec ruyppas une de Cordes ga demourant au dit Brillan ou  
 et au curatant susdit par Bourgeois d'un verso Bourgeois  
 même nous estoit fait expiditue au chostillon de cette  
 corde nous avons veu que elle avoit dix sept et un millième  
 de Diametre que elle étoit forte de trois Brues et que elle étoit  
 Brue étoit arroyé de sept felle étoit Bourgeois felle  
 lequel chostillon nous avons consulté pour être pris par  
 au chostillon presques nous avions redige le present proces  
 verbal le jour de ce que de que. (Custume de la commune)

Coille de l'acte  
 80 Centimes

Le 31 décembre 1828 sous la espousabilité de  
 nous Michel Jourdain et autre l'un de nous  
 un certifiat au nomme Jourdain  
 comme il est utile qu'il se suive dans sa famille pour  
 y arranger des affaires

Le 2 Janvier 1829 J'ai delivré un certifiat de vie à la  
 nomme Adelaide Elisabeth Bouchet âgée de 20 ans et se  
 meoit fille de feu Etienne Bouchet et de sa femme Louise  
 Rouville

Le 6 Janvier 1829 J'ai delivré un certifiat de vie à la  
 nomme Adelaide Elisabeth Bouchet âgée de 20 ans  
 et onze mois, fille de feu Etienne Bouchet et de sa femme Louise  
 Rouville

Le 6 Janvier 1829 J'ai delivré un certifiat de vie au  
 nomme Louis Auguste Grouard âgé de sept ans et onze mois  
 auzel fils de Jean Joseph et de sa femme Elisabeth  
 Grouard

J'ai delivré un certifiat de vie à la nomme  
 Marie Anne Lecomte de Négely habitant  
 de Bay amon de la commune de Merval près  
 Bonilly nous avons le vingt un Janvier

ambant au sup. de primors de Marie Anne Lecomte  
 certifiat de la commune de Négely de Négely nous avons  
 avec présent devant M. l'assesseur de Négely nous  
 et officier local de la commune de Brillan ou  
 et de la commune de Brillan ou de Brillan ou  
 nous avons par le dit de la commune de Brillan ou  
 d'actuelle de la commune de Brillan ou de Brillan ou

Le 20 Janvier 1829 J'ai delivré un certifiat de vie à la  
 nomme Louise Bourgeois d'un verso Bourgeois  
 même nous estoit fait expiditue au chostillon de cette  
 corde nous avons veu que elle avoit dix sept et un millième  
 de Diametre que elle étoit forte de trois Brues et que elle étoit  
 Brue étoit arroyé de sept felle étoit Bourgeois felle  
 lequel chostillon nous avons consulté pour être pris par  
 au chostillon presques nous avions redige le present proces  
 verbal le jour de ce que de que. (Custume de la commune)

Le 22 Janvier 1829 J'ai delivré un certifiat de vie à la  
 nomme Louise Bourgeois d'un verso Bourgeois  
 même nous estoit fait expiditue au chostillon de cette  
 corde nous avons veu que elle avoit dix sept et un millième  
 de Diametre que elle étoit forte de trois Brues et que elle étoit  
 Brue étoit arroyé de sept felle étoit Bourgeois felle  
 lequel chostillon nous avons consulté pour être pris par  
 au chostillon presques nous avions redige le present proces  
 verbal le jour de ce que de que. (Custume de la commune)

70 69

Le 2 Mars 1829 J'ai delivré un Passaport pour aller  
 à Paris au nomme Jourdain Bourgeois de la commune  
 de Brillan ou de Brillan ou de Brillan ou

70 70

Le 3 Mars 1829 J'ai delivré un Passaport pour aller  
 à Paris au nomme Jourdain Bourgeois de la commune  
 de Brillan ou de Brillan ou de Brillan ou

Le 7 Mars delivré un certifiat de vie à la nomme Adelaide  
 Elisabeth Bouchet âgée de 20 ans et onze mois, fille de  
 feu Etienne Bouchet et de sa femme Louise Rouville

Le 22 Janvier delivré un certifiat de vie au nomme Louis  
 Auguste Grouard âgé de sept ans et onze mois auzel fils  
 de Jean Joseph et de sa femme Elisabeth Grouard

ordonnance de police  
 J'ai présentement disposé à toute personne habitant cette  
 commune de vivre avec de la commune de Brillan ou  
 de la commune de Brillan ou de la commune de Brillan ou  
 de la commune de Brillan ou de la commune de Brillan ou





putrification qui étoit entrée dans la thorax (vous)  
vous reconnûtes le cadavre suspendu à un clou fiché dans  
le mur derrière la porte qui étoit restée ouverte, vous aussitôt  
fait examiner la porte et établi un jugement <sup>de l'assassin</sup> sur l'assassin  
vous avez mis en usage le moyen pour requérir  
un Médecin pour peut être constater si la mort en se  
paraissant étoit par l'effet de l'assassin contre lequel vous  
ou d'après le Voleur

Et le même jour, heures d'une  
heure et demie, M. Pierre  
Guesnon parvint par le porteur  
en médecine de la Faculté de  
Paris, chirurgien de l'Hôtel Dieu  
de beaucoup déclaré sur la  
réquisition de M. M. le Maire  
et adjoint <sup>de la Ville de Paris</sup> M. le Maire transporté  
à la maison du nommé Pireau  
(Jean Ambroise) et en luit présence  
ainsi que celle du garde  
Compagnie avais procédé à l'examen  
d'un cadavre que l'on m'a  
dit être celui du D<sup>eu</sup>  
Parent.

Le cadavre étoit encois  
suspendu derrière la porte  
à un clou fiché dans le  
mur, sans corde avait servi  
à la strangulation: le  
Pied droit étoit encois appuyé  
sur une armoire renversée, sur  
la quelle le nommé Pireau

avoit paru avoir eu mantet. Les  
Ses témoignement Du cadavre étoient  
dans un ordre complet, et n'indiquaient  
aucun effort de la part de l'assassin  
sur la souffrance au genre de mort  
à laquelle il a été comble: le visage  
nous a paru de Premier abord  
dans un état de l'organisation  
très avancée, ce qui indiquait de  
reste l'adieu l'assassin qui  
remplissent la chambre.

Après avoir dépendu le cadavre  
nous avons aperçus plusieurs  
M. M. sur les différentes  
parties du corps, notamment  
qu'il n'y eût pas de traces  
de violence extérieures sur les  
parties que la décomposition  
première n'aurait pas encois  
désorganisé; La Putrification  
l'assassinique très avancée  
nous fait croire que la mort  
data de plusieurs jours.

l'interpellé par M. le Maire  
Maire de dire si la strangulation  
a été volontaire ou forcée?  
Je déclare que ni l'un  
d'une part fut l'examen  
du cadavre à l'issue d'attente

et de l'autre fut l'état de  
Céip. (L'unisme fenêtre de la  
Chambre) on était le Cadastre  
était fermée par des barreaux  
et, la porte au valleur de  
semaine était close en dedans)

Je crois que le nomme  
Parent s'est pendu  
Après avoir

en fait de quoi y ai signé  
la présente Déclaration

Guirelo

et m. R.

Après avoir reçu  
la présente Déclaration  
en vertu de la présente  
lettre parvenue par  
ma le 21 août de l'année  
de la présente =  
D.L.

Nous main de adjoint pour les présent nous  
verbal et l'avoue si que avec vertu, ad joint de le  
garder en vertu de la loi et en que de nous

Donné à  
Chambray

Chambray  
le 25 Juin 1829

Le 9 Juin de l'année un Certificat de Vie de la nommée  
adèle Elisabeth Bonnet âgée de trois ans et  
cinq mois fille de Étienne Bonnet et de Marie Louise  
Bonnet

Le 9 Juin de l'année un Certificat de Vie de la nommée  
Auguste Grouard âgée de 8 ans et trois mois fille  
de Jean Joseph et de Guinevère Elisabeth Gaudel

Le 25 Juin 1829 fut présenté de vant nous  
Maire de cette Commune le nomme François Joseph  
Gard (Chambray) le quel nous avons déclaré qu'il nous fut  
à la point de Jean - pour Jean - et de Marie Louise  
égal qui avait été déclaré par l'usage que nous  
furent toujours les 22 de présent et l'année de la présente

Après avoir vu qu'il avait reconnu que dans les cantons  
de la Vallée de Chambray de grande le tout les  
longue parité qui sont le plus occupé au  
M. il avait reconnu que le tout est égal et  
vraisemblable et qu'il était en un grand de la même  
(ont joint les notes sur le registre pour y revenir en  
b. note

Le 4 Juillet 1829 J'ai donné un Certificat de Vie de la nommée  
Marie Auguste Grouard âgée de 8 ans et 4 mois fille  
de Jean Joseph et de Guinevère Elisabeth Gaudel

Le 4 Juillet 1829 J'ai donné un Certificat de Vie de la nommée  
Marie Elisabeth Bonnet âgée de trois ans et six mois, fille  
de Étienne Bonnet et de Marie Louise Bonnet

Le 30 août 1829 J'ai donné un Certificat de Vie de la nommée  
Marie Elisabeth Bonnet âgée de trois ans et six mois, fille  
de Étienne Bonnet et de Marie Louise Bonnet

Le 4 Septembre 1829 J'ai donné un Certificat de Vie de la nommée  
Auguste Grouard âgée de 8 ans et six mois, fille de Jean Joseph et de Guinevère  
Elisabeth Gaudel

Le 28 Juin 1829 J'ai donné un Certificat de Vie de la nommée  
Auguste Grouard âgée de 8 ans et six mois, fille de Jean Joseph et de Guinevère  
Elisabeth Gaudel

Le 28 Juin 1829 J'ai donné un Certificat de Vie de la nommée  
Auguste Grouard âgée de 8 ans et six mois, fille de Jean Joseph et de Guinevère  
Elisabeth Gaudel





Charpentier, âgé de vingt quatre ans, natif de  
Montreuil, fermier de domestique chez Madame  
Pierre Bouquet à cette commune, se déclarant  
dameurante chez la veuve Gavonier du Drageon  
au dit Euilbardou fille de Nicolas Claude Charpentier  
ou de Elisabeth Bouquet tous deux décédés au dit  
Montreuil, laquelle veuve a déclaré qu'elle étoit  
accusée de sepe mois, a que ce fait provenait  
du sieur Pierre Vermelle, gardien chez Madame  
Bouquet, chez qui elle étoit domestique; lecture  
faite, la déclarante a dit un serment signé  
Melchior Signé Melchior adjoint.

29 août 1830

déclaration  
de la Maladie  
de Charveau

Je soussigné mil huit cent trente, le vingt deuxième, hameau de  
midi, parieram pour Jean Melchior adjoint de la  
Commune de Euilbardou, s'et présenté le sieur Jean  
Joseph Vernois, Cultivateur demeurant à  
Euilbardou, lequel nom a dit que son troupeau  
de Moutons du nombre de quatre vingt dix deux  
est atteint de la Maladie de Charveau, qu'il m'a  
en a fait la déclaration au desir de la loi,  
et m'a en a requis ards que nous lui avons  
octroyé; ce il a signé avec nous le jour, mois  
et lieu qui c'est dit  
Signé Vernois et Melchior adjoint.

Signé Vernois et Melchior adjoint.  
Melchior Vernois

29 août 1830

Contournement  
du troupeau  
de Montreuil  
à Monsieur  
Vernois  
demeur  
de Charveau

Je soussigné vingt quatre ans mil huit cent trente  
d'un Jean Baptiste Vallon, Cultivateur fermier  
Paul Jsidore Adam, et Marie Jeanne Pigeon  
et Ferdinand Maurice, tous cultivateurs fermiers  
dameurants à Euilbardou sur la déclaration  
que nous a faite Monsieur Vernois Cultivateur  
au dit lieu, que son troupeau de Moutons de  
la quantité de quatre vingt dix deux, est atteint  
de la Maladie de Charveau, et que pour éviter  
de preserver nos troupeaux respectifs de cette  
Maladie Contagieuse, avons d'un commun accord  
et signé un Canton au dit sieur Vernois, pour  
contenir son troupeau des autres autant que possible  
En conséquence disons que le troupeau de  
Monsieur Vernois restera cantonné de l'autre  
côté de l'eau, à savoir de la partie de la  
distance de cinquante pas du chemin de Roc  
allum ou Sablonne, jusqu'au coin du Bois  
d'Aiguilleux en descendant sur la rivière son  
ligne écrite sur une piece de terre appartenant  
à Jsidore Fleuron qui de l'eau à environ d'épante

Morac du tonneire de Charmentray,  
Signé avec les sieurs, mais on a que l'adieu, et avons  
Signé avec que Jsidore Fleuron et Jsidore qui y a  
consenti et signé avec nous J. D. Vallon,  
et Jsidore Fleuron, Jsidore Maurice, l'adieu, et  
Jsidore adjoint. Melchior 303 J. adieu  
Pigeon et Jsidore Vernois, Vernois, Jsidore

29 août 1830

Contournement  
du troupeau  
de Douchet

Le même jour le 29 août 1830, nous Cultivateur  
fermiers Jsidore Jsidore également assigné  
au contournement au Douchet de la commune de  
en l'adieu de ce qu'il est assésant qu'il s'a  
procure de Moutons de foire pour son troupeau,  
et que l'indroduction de ces moutons a été  
survent renouvelée, pour donner des fruits  
contagieux, et m'a également que l'été  
Douchet, a partir de la Bergerie, des Moutons  
passeront et dans la portelle de M. Castillon, on  
suivent le quai par l'adieu, et aura pour son  
procure depuis le coin de l'adieu et l'adieu  
vers le moulin, jusqu'à la séparation de  
terroir d'avec celui de Charmentray, et  
que l'adieu il sera tenu de faire une  
déclaration au Maire de Montreuil  
qu'il voudra faire entrer dans la dite  
Commune, et avons signé J.

Ad. Fleuron

Pigeon Melchior adjoint, Melchior 303 J. adieu

ad Jsidore Adam, J. D. Vallon, Jsidore Jsidore  
Jsidore Maurice, Vernois Jsidore Jsidore  
Pigeon Melchior adjoint, Melchior 303 J. adieu  
Vernois Jsidore

Le 4 septembre 1830 Jsidore Jsidore  
Jsidore Jsidore de M. au nom de Jsidore Jsidore  
Jsidore Jsidore Jsidore Jsidore Jsidore Jsidore  
Jsidore Jsidore Jsidore Jsidore Jsidore Jsidore  
Jsidore Jsidore Jsidore Jsidore Jsidore Jsidore

Le 16 septembre 1830 Jsidore Jsidore Jsidore Jsidore  
Jsidore Jsidore Jsidore Jsidore Jsidore Jsidore  
Jsidore Jsidore Jsidore Jsidore Jsidore Jsidore  
Jsidore Jsidore Jsidore Jsidore Jsidore Jsidore  
Jsidore Jsidore Jsidore Jsidore Jsidore Jsidore  
Jsidore Jsidore Jsidore Jsidore Jsidore Jsidore

Le 28 septembre 1830 Jsidore Jsidore Jsidore Jsidore  
Jsidore Jsidore Jsidore Jsidore Jsidore Jsidore  
Jsidore Jsidore Jsidore Jsidore Jsidore Jsidore  
Jsidore Jsidore Jsidore Jsidore Jsidore Jsidore  
Jsidore Jsidore Jsidore Jsidore Jsidore Jsidore  
Jsidore Jsidore Jsidore Jsidore Jsidore Jsidore









Cj'aurai lui dix neuf decembre huit huit ont tant  
et en, sans l'un de suite, les ont présentés devant  
nous Louis - Joseph - alexandre Pichot, maire de la  
commune de Villardou, assisté, M. de Meaux, et assisté  
delors et main - Les Mes Pichot - Pierre Viot  
M<sup>re</sup> adominé et fleurot (cultivateur),  
lors deux demeurant à Villardou grande rue du bas,

les quel nous ont dit qu'ils viennent parler à  
certains M<sup>rs</sup> Pléque ( Pierre - Florent) cultivateur au  
dit Villardou, des que son veuve contente quatre  
sans en de et qu'ils se font, et qu'on que le  
lors habitants ont fait quelques autres  
Noyon à état de leur fait, qu'on que les  
ou l'un de eux, et qu'on que les autres

qu'ils ont promis par balancement le M<sup>re</sup> Pléque de  
les autres de leur veuve ou seulement de lui, et  
sans qu'on a fait est obtenument refusé, obligeant  
qu'on a été au seigneur de l'oppression, et qu'on a été  
bon et qui est en de l'un de eux, et qu'on a été  
delors et main - Louis - Auguste Grouard, âgé de 11. ans et  
refusé les M<sup>rs</sup> Pichot et fleurot ne ont refusé  
d'attendre le présent journal verbal pour établir les  
ou d'un autre et d'un autre de M<sup>rs</sup> Pléque dans la  
cas ou l'un de eux, et qu'on que les autres

Lequel journal verbal a été signé avec nous  
les jours, mais et au présent.

Au Village  
Louis Pichot  
Hugues Pichot

Certificat  
de M<sup>re</sup>  
Victorien  
+ marié.

Le 30 décembre 1831. j'ai délivré un certificat de  
vie au nommé Victorien (Joseph - adolphe) âgé  
de 20. ans et 24. jours, fils de Victor - Charles  
et de D<sup>ne</sup> Natalie - Caroline Dumasville, son épouse.  
lequel est né à Paris le 31. Mars 1830.

Certificat de  
vie Grouard

Le 31. décembre 1831. j'ai délivré un certificat de vie au  
nommé Louis - Auguste Grouard, âgé de 11. ans et 19. jours  
fils de Jean - Joseph Grouard et de Geneviève - Elisabeth  
Gauvillot.

Certificat  
de M<sup>re</sup>  
+ marié.

Le 9. Janvier 1832. j'ai délivré à D<sup>ne</sup> Florence -  
Delia Dupré, femme d'Antoine Grouard, un certificat  
de mariage de Villardou, au certificat d'un de mes  
autres faits des autres à l'hôtel Dieu de Meaux.

Certificat  
de M<sup>re</sup>  
Noyon.

Le 17. Janvier 1832. j'ai délivré à D<sup>ne</sup> Thérèse Noyon  
demeurant à Châtelet. Michel Bonhomme, un certificat  
pour aller à l'hôtel Dieu de Meaux de faire qu'on  
mal au sein.

Certificat de  
vie Grouard.

Le 26. février 1832. j'ai délivré un certificat de vie au  
nommé Louis - Auguste Grouard, âgé de 11. ans et  
10. jours, fils de Jean - Joseph Grouard et de D<sup>ne</sup> Geneviève  
Elisabeth Gauvillot.

Déclaration  
de D<sup>ne</sup>  
Dallouque.

M<sup>re</sup> Dallouque Prou - femme et D<sup>ne</sup> Coraline Toussaint  
son épouse, résidents demeurant à Villardou de M<sup>re</sup>  
de l'un de eux, et qu'on que les autres, et qu'on que les autres  
qui ont un de l'un de eux, et qu'on que les autres

Certificat  
de M<sup>re</sup>  
Grouard.

Le 16. Mars 1832. j'ai délivré un certificat de vie au nommé  
Louis - Auguste Grouard, âgé de 11. ans et 11. jours, fils  
de Jean - Joseph Grouard et de D<sup>ne</sup> Geneviève - Elisabeth Gauvillot.

Certificat de  
vie M<sup>re</sup>  
Noyon.

Le 20. Mars 1832. j'ai délivré un certificat de vie à M<sup>re</sup>  
Marie - femme de Barbot Baptiste à l'hospital des  
enfants trouvés de Paris le 18. avril 1784. son attestation  
de M<sup>re</sup> alexandre - Théodore Mandicall et de Jean  
Baptiste Vermeil, l'un deux témoins, habitants  
cette commune.

Certificat de  
vie et marié  
Chopin

Le 10. avril 1832. j'ai délivré un certificat de bonne vie  
et marié au nommé François Chopin, ex garde - champêtre  
de l'un de eux, et qu'on que les autres.

Certificat  
de M<sup>re</sup>  
+ marié.

Le 20. avril 1832. j'ai délivré un certificat de mariage  
au D<sup>ne</sup> Marie (Jean - Baptiste) M<sup>re</sup> de Villardou  
de Villardou y demeurant.

Certificat de  
vie + marié  
Pichot

Le 26. avril 1832. j'ai délivré un certificat de bonne vie  
au nommé Louis - Auguste Grouard, âgé de 11. ans et 19. jours  
fils de Jean - Joseph Grouard et de Geneviève - Elisabeth  
Gauvillot.

Certificat de vie au nom de  
Le 29. avril 1832. j'ai delivré un certificat  
de vie au nom de Joseph archange Contain fils  
de Victor Charles Contain et de D. D. Nestale Caroline  
Mauzy son épouse, tous deux demeurés à Paris  
sur le premier arrondissement le 31. mars 1832.

Certificat de vie au nom de  
Le 11. mai 1832. j'ai delivré un certificat de vie au  
nom de Louis Auguste Mourad, âgé de  
12. ans et 3. mois, fils de Jean Joseph Mourad et de D. D.  
Genevieve Elisabeth Goussier.

Certificat de vie au nom de  
Le 14. mai 1832. j'ai delivré un certificat de vie à  
Mairie - femme - Constante Lapostolle femme de Louis  
Genevieve Jules Gobert, née à Meauxville département  
du nord le 17. novembre 1788, sur l'attestation de M.  
Alexandre Theodore Fauriol, instituteur et notaire  
Dijon, propriétaire tout exempt de droits, habitants cette  
commune.

Certificat de vie au nom de  
Le 17. mai 1832. j'ai delivré au  
Tombereux, demeurant à Tillyardun, un certificat  
d'indigence pour le mariage de  
Nedigeux Jean entant - habitant de Meaux.

Certificat de vie au nom de  
Le 18. mai 1832. j'ai delivré un certificat au nom de  
Proux Fernand, âgé de 24. ans, boulevard  
de St. Pierre Bourgeois et Louis Nicolas Contant, tous deux  
tenants majeurs habitants cette commune.

Certificat de vie au nom de  
Le 17. juin 1832. j'ai delivré un certificat au nom de  
Deschamps Jean Baptiste, âgé de 33. ans, demeurant  
à Tillyardun sur l'attestation et la responsabilité de M.  
Alexandre Theodore Fauriol instituteur et Charles  
Joseph Boullang, tous deux tenants majeurs habitants  
cette commune.

Certificat de vie au nom de  
Le 17. juin 1832. j'ai delivré un certificat de bonne  
conduite au nom de Biarrau (Auguste - Joseph)  
soldat au 1. régiment de tirailleurs.

Certificat de vie au nom de  
Le 6. juillet 1832. j'ai delivré un certificat de vie au nom de  
Joseph archange Contain fils de Victor Charles Contain  
et de D. D. Nestale Caroline Mauzy, son épouse, tous deux demeurés  
à Paris sur le 1. arrondissement le 31. mars 1830.

N. 77.  
Passe port.  
M. Fauriol  
D. D. Fauriol

Certificat de vie au nom de  
Le 17. juillet 1832. j'ai delivré un certificat de vie au nom de  
Mairie femme - Constante Lapostolle, femme de Louis Genevieve  
Jules Gobert, née à Meauxville, département du nord le 17.  
novembre 1788, sur l'attestation de M. Alexandre Theodore  
Fauriol, instituteur et notaire Dijon, propriétaire tout  
exempt de droits, habitants cette commune.

Ordre de la commune au  
nom de la commune  
des habitants

Le 17. juillet 1832. j'ai delivré un certificat de vie au nom de  
Mairie femme - Constante Lapostolle, femme de Louis Genevieve  
Jules Gobert, née à Meauxville, département du nord le 17.  
novembre 1788, sur l'attestation de M. Alexandre Theodore  
Fauriol, instituteur et notaire Dijon, propriétaire tout  
exempt de droits, habitants cette commune.

Ordonnance de la commune au nom de la commune des habitants  
Mairie femme - Constante Lapostolle, femme de Louis Genevieve  
Jules Gobert, née à Meauxville, département du nord le 17.  
novembre 1788, sur l'attestation de M. Alexandre Theodore  
Fauriol, instituteur et notaire Dijon, propriétaire tout  
exempt de droits, habitants cette commune.

Ordonnance de la commune au nom de la commune des habitants  
Mairie femme - Constante Lapostolle, femme de Louis Genevieve  
Jules Gobert, née à Meauxville, département du nord le 17.  
novembre 1788, sur l'attestation de M. Alexandre Theodore  
Fauriol, instituteur et notaire Dijon, propriétaire tout  
exempt de droits, habitants cette commune.

Ordonnance de la commune au nom de la commune des habitants  
Mairie femme - Constante Lapostolle, femme de Louis Genevieve  
Jules Gobert, née à Meauxville, département du nord le 17.  
novembre 1788, sur l'attestation de M. Alexandre Theodore  
Fauriol, instituteur et notaire Dijon, propriétaire tout  
exempt de droits, habitants cette commune.

Ordonnance de la commune au nom de la commune des habitants  
Mairie femme - Constante Lapostolle, femme de Louis Genevieve  
Jules Gobert, née à Meauxville, département du nord le 17.  
novembre 1788, sur l'attestation de M. Alexandre Theodore  
Fauriol, instituteur et notaire Dijon, propriétaire tout  
exempt de droits, habitants cette commune.

Certificat de  
M<sup>rs</sup> Grouard fils  
Le 7. septembre 1832. J'ai délivré un certificat de service  
au nommé Louis - Auguste Grouard, aveugle, âgé de 13.  
ans et 6. mois, fils de Jean - Joseph Grouard et de D<sup>lle</sup>  
Genevieve - Elisabeth Grouard.

Passport  
Grouard fils  
N<sup>o</sup>. 80.  
Le 8. septembre 1832. j'ai délivré un passe - port  
au nommé François - Amable Grouard, âgé de 24. ans  
sans aile, sur l'attestation et la responsabilité de  
M. Pierre - Nicolas Parout, M<sup>re</sup> Maucé et de M.  
Charles - Firmin Marisette, Marchal - Fernand, fort  
dans sa juris, domiciliés en ce lieu de Villardou.

Certificat de  
bonne vie et de  
garant fils  
Le 8. septembre 1832. j'ai délivré un certificat  
de bonne vie et de beaux au nommé Grouard (jeune).  
Propres, fils domiciliés à Villardou y demeurant.

Certificat de  
vie M<sup>rs</sup> Gobert.  
Le 17. juil. 1832. J'ai délivré un certificat de vie à D<sup>lle</sup> Marie  
Genevieve Constant Legotlette, veuve de Louis Genevieve  
Julien Gobert, né à Moulins, département de la  
Loire le 6. juil. 1748, sur l'attestation de M. Alexandre  
Thodore Vandenberg, instituteur et de M. Antoine -  
Digeon, Propriétaire, tous deux domiciliés au lieu de  
celle commune.

Passport  
Boulaye Proprié  
fils N<sup>o</sup>. 81.  
Le 2. octobre 1832. J'ai délivré un passe - port au nommé  
Boulaye Auguste - Propres, garde meuble demeurant  
à Villardou âgé de 18. ans et demi, sur l'attestation  
et la responsabilité de M. Desronne (Joseph) Propriétaire  
et Legin (jeune) - Genevieve, Boulaye M<sup>re</sup> de vie, fort  
dans sa juris, domiciliés en ce lieu de Villardou.

Certificat de  
vie M<sup>rs</sup> Gobert  
Le 18 novembre 1832. J'ai délivré un certificat de vie  
à D<sup>lle</sup> Marie - Genevieve - Constante Legotlette veuve  
de Louis - Genevieve - Julien Gobert, né à Moulins,  
département de la Loire le 6. novembre 1748, sur l'attestation  
de M. Alexandre - Thodore Vandenberg, instituteur et de  
M. Antoine Digeon, Propriétaire, tous deux domiciliés au lieu  
de cette commune.

Certificat de  
bonne vie et de  
des autres jura  
Le 19. novembre 1832. J'ai délivré un certificat  
de bonne vie et de beaux et de beaux au nommé  
Odet Merlin (Jean Baptiste) M<sup>re</sup> domiciliés à Villardou  
y demeurant.

Certificat de  
bonne vie et de  
garant fils  
Le 19. novembre 1832. J'ai délivré un certificat de service  
au nommé Odet Merlin (Jean Baptiste) M<sup>re</sup> domiciliés à Villardou  
y demeurant.

Certificat de  
vie M<sup>rs</sup> Gobert  
Le 9. Janvier 1833. J'ai délivré un certificat de service au  
nommé Joseph - Adolphe Constant, fils de M. et de M<sup>re</sup> Charles  
Constant et de D<sup>lle</sup> Nicolas - Caroline Marisette, son épouse  
tous deux domiciliés au lieu de Villardou le 21. août 1832.

Certificat de  
vie M<sup>rs</sup> Gobert  
Le 27. Janvier 1833. J'ai délivré un certificat de service  
à D<sup>lle</sup> Marie - Genevieve - Constante Legotlette, veuve de  
Louis - Genevieve - Julien Gobert, né à Moulins,  
département de la Loire le 6. novembre 1748, sur l'attestation  
de M. Alexandre - Thodore Vandenberg, instituteur et de  
M. Antoine Digeon, tous deux domiciliés au lieu de  
celle commune.

Certificat de  
vie M<sup>rs</sup> Gobert  
Le 12. février J'ai délivré un certificat de service à D<sup>lle</sup> Julie  
Constant, née à Troyes département de l'Aube le 27. février  
1769 sur l'attestation de M<sup>rs</sup> Alexandre - Thodore Vandenberg  
et de M<sup>rs</sup> Legin - Genevieve, tous deux domiciliés à Villardou.

Certificat de  
vie M<sup>rs</sup> Gobert  
Le 20. et un autre délivré au M<sup>rs</sup> Alphons  
Legin - Genevieve, né à Troyes, département de l'Aube le  
9. Janvier 1792. sur l'attestation de M<sup>rs</sup> Legin - Genevieve  
et de M<sup>rs</sup> Legin - Genevieve, tous deux domiciliés à Villardou.

Certificat de  
vie M<sup>rs</sup> Gobert  
Le 26. février 1833. J'ai délivré un certificat de service au  
nommé Louis - Auguste Grouard, aveugle, âgé de 13. ans et  
de Jean - Joseph Grouard et de D<sup>lle</sup> Genevieve - Elisabeth  
Grouard.

Certificat de  
vie M<sup>rs</sup> Gobert  
Le 19. mars 1833. J'ai délivré un certificat de service  
au nommé Louis - Auguste Grouard, aveugle, âgé de 13.  
ans et 6. mois, fils de Jean - Joseph Grouard et de D<sup>lle</sup>  
Genevieve - Elisabeth Grouard.



Certificat  
Lefèvre Delaplace

Le 27. août 1833, J'ai délivré à M. Benjamin Delaplace  
adopteur fils de la République Villard de la commune de Villard  
certificat attestant qu'il paye les taxes des contributions  
sur la commune de Villard, tant en 1833. qu'en

Certificat de  
Vie gervais fil

Le 8. septembre 1833, J'ai délivré un certificat au  
M. au nom de Louis Auguste Gervais, âgé de  
27. ans et C. usif, fils de Jean Joseph  
Gervais et de D<sup>e</sup> guineux - Elizabeth Gervais.

Article concernant  
les enfants de  
M. de la commune de Villard

Vous hérit Joseph Alexandre Pachel, Maire de  
la commune de Villard, Maire de la commune de Villard  
et de la commune de Villard, tant en 1833. qu'en

Article concernant  
les enfants de  
M. de la commune de Villard

Article concernant  
les enfants de  
M. de la commune de Villard

Article concernant  
les enfants de  
M. de la commune de Villard

certificat copie fait

Tout propriétaire riverain qui aura acquis une portion  
de longueur de terrain sur un chemin vicinal, pour son usage  
de la commune de Villard, le 15. Juin 1833, devra en payer  
sur le chemin de la commune de Villard, tant en 1833. qu'en

Page 8. vers  
l'air.

1833.

L'edit en la Mairie de Villard, le 9. Septembre  
1833.

J'ai dit en la Mairie de Villard, le 9. Septembre  
1833.

Pastor  
Dautan Auguste  
% 80.

Le 8. septembre 1833, J'ai délivré un certificat au nom  
de Dautan Auguste, curé de la commune de Villard, tant en 1833. qu'en

Certificat de  
Vie et mens  
Des années copie

Le 30. septembre, j'ai délivré un certificat au nom de  
M. de la commune de Villard, tant en 1833. qu'en

Certificat de  
Vie et mens  
Des années copie

Le 4. Juin 1833, J'ai délivré un certificat au nom de  
M. de la commune de Villard, tant en 1833. qu'en

Certificat de  
Vie et mens  
Des années copie

Le 4. Juin 1833, J'ai délivré un certificat au nom de  
M. de la commune de Villard, tant en 1833. qu'en

Certificat  
de vie  
fils

Le 4. Juin 1833, J'ai délivré un certificat au nom de  
M. de la commune de Villard, tant en 1833. qu'en

Certificat  
de vie  
fils

Le 2. Juin 1833, J'ai délivré un certificat au nom de  
M. de la commune de Villard, tant en 1833. qu'en

Certificat de  
Vie  
Lefèvre

L'edit en la Mairie de Villard, le 9. Septembre  
1833.

Declaracion  
de changement  
de domicile

Le 10. novembre 1833, J'ai délivré un certificat au nom  
de M. de la commune de Villard, tant en 1833. qu'en









Noyé (voir)  
haut n. 10. f.  
pp 26  
118

qui a déclaré avoir eu un fils de ce nom et intégré  
les jour, suit et au qu d'elles.  
M<sup>re</sup> vicomtesse de Robilliard

M<sup>re</sup> de Robilliard

certificat de  
naissance fils.

Le 5. septembre 1834. J'ai délivré un certificat de  
naissance au nommé Louis Auguste Grouard, âgé de  
13 ans, fils de Léon - Joseph Grouard et  
de sa femme - Elisabeth Grouard.

Ordonnance  
arrivant de l'abbé  
de Vendange

Monsieur Louis - Joseph, Alexandre, Pasteur, Maire -  
de la commune de Villardou. Vu le décret rendu par le  
18. septembre 1834. pour les membres de l'archidiocèse de  
Nantes, et l'arrêt de justice du 20. novembre 1834. par lequel  
il est ordonné que les  
Ordonnances en ce sens.

Il est défendu à tout propriétaire, vigneron, habitant ou  
étranger, qui tenent des terres, vignes, et autres lieux  
de vendange dans cette commune, avant le jour du 20. septembre  
présent.

Le présent arrêté, après avoir été publié à la suite de l'acte de  
affichage à la porte de la commune. Villardou, le 18.  
septembre 1834.

M<sup>re</sup> de Robilliard

certificat de  
naissance de  
Cécile

Le 20. septembre 1834. J'ai délivré un certificat de  
naissance au nommé Louis Auguste Grouard, âgé de  
13 ans, fils de Léon - Joseph Grouard et  
de sa femme - Elisabeth Grouard.

N. 10.  
Passeport  
Grouard fils.

Le 20. octobre 1834. J'ai délivré un passeport au nommé  
Grouard. Pasport Grouard, domicilié à Villardou  
sous l'autorité de la commune de Villardou. Vu le décret rendu par le  
18. septembre 1834. pour les membres de l'archidiocèse de  
Nantes, et l'arrêt de justice du 20. novembre 1834. par lequel  
il est ordonné que les  
Ordonnances en ce sens.

certificat  
de naissance  
Grouard

Le 18. novembre 1834. J'ai délivré un certificat de  
naissance au nommé Louis Auguste Grouard, âgé de  
13 ans, fils de Léon - Joseph Grouard et  
de sa femme - Elisabeth Grouard.

certificat  
de naissance  
Grouard

Le 31. décembre 1834. J'ai délivré un certificat de  
naissance au nommé Louis Auguste Grouard, âgé de  
13 ans, fils de Léon - Joseph Grouard et  
de sa femme - Elisabeth Grouard.

certificat  
de naissance  
Grouard

Le 20. décembre 1834. J'ai délivré un certificat de  
naissance au nommé Louis Auguste Grouard, âgé de  
13 ans, fils de Léon - Joseph Grouard et  
de sa femme - Elisabeth Grouard.

C'est au jour du 20. septembre 1834. J'ai délivré un  
certificat de naissance au nommé Louis Auguste Grouard, âgé de  
13 ans, fils de Léon - Joseph Grouard et  
de sa femme - Elisabeth Grouard. Vu le décret rendu par le  
18. septembre 1834. pour les membres de l'archidiocèse de  
Nantes, et l'arrêt de justice du 20. novembre 1834. par lequel  
il est ordonné que les  
Ordonnances en ce sens.

Debut en ce sens, sans avoir eu le  
passeport, que nous avons signé avec le  
Maire, les jour, suit et au qu d'elles, après  
avoir fait ledit.

M<sup>re</sup> de Robilliard  
Desobry

Certificat  
secré  
de 2<sup>e</sup> p. 14  
Le 1<sup>er</sup> Janvier 1837. J'ai délivré un certificat  
secré au sieur Adam (Paul-Théodore) actuellement à  
Villadon et à son fils, le 1<sup>er</sup> Janvier 1837.

Certificat  
anté  
Cochin  
Le 2<sup>e</sup> Janvier 1837. J'ai délivré un certificat  
au sieur au sieur Joseph-Adolphe Conturet, fils de  
Victor-Charles Conturet et de M<sup>lle</sup> Rosalie-Caroline  
Marrion, son épouse, tous deux décédés, écrit le 2<sup>e</sup> Janvier  
1837, au sieur à Paris, son légataire universel, le 31 Mars  
1830.

N<sup>o</sup> 91.  
Le 30. Janvier 1837. J'ai délivré un passeport au sieur  
Nobert-Pierre Simon, âgé de 29 ans, marié et demeurant  
à Villadon chef de ses père et mère, sur l'attestation et la  
responsabilité de M. Jean-Baptiste Leonard Desmarchis  
notaire au dit de M. Jean-Pierre Marin, M<sup>re</sup> de vie,  
tous deux majeurs demeurant au dit Villadon.

N<sup>o</sup> 92.  
Le 7. Janvier 1837. J'ai délivré un passeport au sieur  
Paul-Louis (Joseph) garnier, résidant demeurant à Villadon  
chef de ses père et mère, âgé de 19 ans et demi, sur l'attestation  
et la responsabilité de M. Jean-Baptiste-François Marin  
notaire au dit de M. Jean-Pierre Marin, M<sup>re</sup> de vie,  
tous deux majeurs demeurant à Villadon.

N<sup>o</sup> 93.  
Le 9. Janvier 1837. J'ai délivré un passeport au sieur Pothé  
Alexandre-Jacques, Compagnon menuisier demeurant à Villadon  
chef de ses père et mère, âgé de 29 ans, sur l'attestation et la responsabilité  
de M. Jean-Thérèse Vermeil et Alexandre Théodore Ponceval  
notaires au dit de M. Jean-Pierre Marin, M<sup>re</sup> de vie,  
tous deux majeurs demeurant au dit Villadon.

Certificat  
secré  
de 2<sup>e</sup> p. 14  
Le 6. Mars 1837. J'ai délivré un certificat  
secré au sieur au sieur Bujot, M<sup>re</sup> forain demeurant à  
Villadon.

N<sup>o</sup> 94.  
Passeport  
Jaquand  
Le 8. Mars 1837. J'ai délivré un passeport au sieur Julien  
Joseph-Jacques menuisier demeurant à Villadon,  
si à l'égard de son père et de son frère, sur l'attestation et la  
responsabilité de M. Alexandre-Théodore Vandaele et de  
M. François-Jacques Leguin, tous deux majeurs demeurant  
au dit Villadon.

Le 9. Mars 1837. J'ai délivré au  
certificat de M. Jean-Pierre Marin, M<sup>re</sup> de vie et veuve.

N<sup>o</sup> 95.  
Passeport  
Bujot.

Certificat  
Dujot.

arrêté  
commune  
Villadon

Le 9. Mars 1837. J'ai délivré un passeport au sieur  
Joseph-Louis marchand tailleur, actuellement au dit de  
Villadon, sur l'attestation et la responsabilité de M<sup>re</sup> Dorcas  
femme de M. Pierre-Henri Bujot, tous deux majeurs, demeurant au dit  
Villadon.

Le 6. Avril 1837. J'ai délivré à M<sup>lle</sup> Angélique-Julie Bujot  
fille de feu M. Nicolas Dujot, demeurant à Villadon  
sur l'attestation et la responsabilité de M. Jean-Baptiste  
Bujot, son père, tous deux majeurs, pour faire passer des lettres  
à son père et à son frère, à l'effet de leur faire passer à  
Paris.

Monsieur et Madame Bujot, au dit de Villadon, au dit de Villadon,  
arrêté par la commune de Villadon, au dit de Villadon.

Le 2. Juin 1837. J'ai délivré un certificat au sieur  
de 23. Juin 1837. qui sera le gendre de M<sup>lle</sup> Marie, qui est au dit  
de M. Jean-Baptiste Bujot, son père, tous deux majeurs, pour  
faire passer des lettres à son père et à son frère, à l'effet de leur  
faire passer à Paris.

Le 2. Juin 1837. J'ai délivré un certificat au sieur  
de 23. Juin 1837. qui sera le gendre de M<sup>lle</sup> Marie, qui est au dit  
de M. Jean-Baptiste Bujot, son père, tous deux majeurs, pour  
faire passer des lettres à son père et à son frère, à l'effet de leur  
faire passer à Paris.

Le 2. Juin 1837. J'ai délivré un certificat au sieur  
de 23. Juin 1837. qui sera le gendre de M<sup>lle</sup> Marie, qui est au dit  
de M. Jean-Baptiste Bujot, son père, tous deux majeurs, pour  
faire passer des lettres à son père et à son frère, à l'effet de leur  
faire passer à Paris.

Le 2. Juin 1837. J'ai délivré un certificat au sieur  
de 23. Juin 1837. qui sera le gendre de M<sup>lle</sup> Marie, qui est au dit  
de M. Jean-Baptiste Bujot, son père, tous deux majeurs, pour  
faire passer des lettres à son père et à son frère, à l'effet de leur  
faire passer à Paris.

Le 2. Juin 1837. J'ai délivré un certificat au sieur  
de 23. Juin 1837. qui sera le gendre de M<sup>lle</sup> Marie, qui est au dit  
de M. Jean-Baptiste Bujot, son père, tous deux majeurs, pour  
faire passer des lettres à son père et à son frère, à l'effet de leur  
faire passer à Paris.

Alex. Pichot.